



LIVRE BLANC

Les différents services de vélos
disponibles en entreprise

SOMMAIRE

Introduction	3
La flotte de vélos en libre-service	4
Les avantages et inconvénients	5
Le vélo de fonction	6
Les avantages et inconvénients	7
Le Forfait Mobilités Durables	9
Les avantages et inconvénients	10
L'aide à l'achat	12
Les avantages et inconvénients	13
Conclusion	14
Tableau comparatif des différents services	15
À Propos de Zenride	16

Saturation du trafic routier ou encore fluidité des transports en commun irrégulière, les difficultés liées aux trajets domicile-travail que subissent les salariés, contraignent les entreprises à repenser leurs offres de mobilité. Parmi les différents services de transport, **le vélo est très plébiscité par les entreprises** pour compléter leur plan de mobilité.

Réduction du temps de trajet, respect de l'environnement, activité physique régulière et source de bien-être, nombreux sont **les avantages du vélo en entreprise qui valent aussi bien pour l'employé que pour l'employeur**. L'employeur optant pour un service de vélo cherche à répondre aux **besoins des salariés** mais également à certaines **attentes pour l'entreprise**.

Nous avons dressé **un comparatif des différents services de vélo en entreprise** selon **les attentes des entreprises et de leurs salariés**.

La flotte de vélos en libre-service

La flotte de vélos met à disposition de tous les salariés d'un site **des vélos en libre-service**, tous identiques. La plupart des flottes étant composées de vélos électriques, des installations sont à prévoir. Un opérateur installe sur le site de l'entreprise une borne de parking et de recharge connectée et y place les vélos en libre-service. D'ailleurs, plus le nombre de vélos en libre-service est important, plus la borne sera conséquente et prendra de la place dans le parking.

Pour accéder aux vélos, les salariés font leur demande auprès de l'administrateur du service dans l'entreprise pour une première inscription. Ils ont ensuite accès à une interface de réservation des vélos. À chaque fois qu'un salarié souhaite emprunter un vélo, il doit renouveler sa réservation sur l'interface dédiée. Enfin, à la fin de son utilisation le salarié repositionne le vélo en libre-service sur la borne afin de le rendre disponible à un nouvel utilisateur.

La borne de vélos en libre-service est parfaitement **adaptée à un usage ponctuel** du vélo pour essayer le vélotaf sur quelques trajets domicile-travail ou pour faire une course pendant la pause midi.

Des acteurs pour mettre en place la flotte de vélos en libre-service :

Green-On, Zoov



Les +

Sans engagement pour le salarié : il peut utiliser le vélo quand bon lui semble

Gratuité du service pour le salarié : il ne paye rien pour utiliser le service

Les -

Coût élevé : il faut compter au total le coût par vélo auquel on ajoute l'investissement en infrastructure, à savoir un parking équipé de bornes d'accueil et de recharges. L'impossibilité de faire participer le salarié compte également.

Installation : terrassement, béton et connectique sont à prévoir pour accueillir la station.

Indisponibilité des vélos : l'usage des vélos gratuit est très convoité par les salariés. Une flotte suffit donc rarement à satisfaire tous les salariés d'un site.

Réservation des vélos : les salariés voulant utiliser ce moyen de déplacement au quotidien doivent effectuer la demande d'usage tous les jours.

Dégradation du matériel rapide : des vélos à dispositions de tous, ne sont généralement pas autant entretenus que des vélos personnels. ⁵

Le vélo de fonction

Les salariés sont de plus en plus demandeurs d'un service qui leur permet de se procurer le vélo de leur choix via leur entreprise : il s'agit de la location de vélo personnel d'entreprise, aussi appelé vélo de fonction. Le salarié se procure **le vélo de fonction de son choix** par le biais de son entreprise qui le financera à 70% par une location longue durée avec services.

Concernant son fonctionnement, l'entreprise conclut des **contrats de location** pour chaque salarié voulant disposer d'un vélo de fonction avec une **entreprise prestataire spécialisée dans le vélo personnel d'entreprise et de fonction**. Le salarié se rend ensuite dans un des magasins partenaires du prestataire pour y **choisir et louer son propre vélo**. Enfin, Il paiera environ 30% de la location et des services inclus, le reste étant pris en charge par son employeur qui profitera d'**une déduction fiscale de 25%**. D'ailleurs, le vélo de fonction **n'est pas considéré comme un avantage en nature** et n'est donc pas imposable sur le revenu.

Le vélo personnel d'entreprise est un facteur d'amélioration du bien-être au travail puisqu'il permet au salarié de s'équiper de son vélo avec une aide notable de son employeur. De plus, le salarié bénéficie de services d'**entretien**, d'**assurance** et d'**assistance** auxquels son employeur aura souscrit pour son compte.

Un acteur pour mettre en place le vélo de fonction :

Zenride



Les +

Gestion du service totalement déléguée à l'entreprise prestataire

Services d'assistance, d'assurance, et d'entretien inclus

Choix d'un vélo strictement personnel : les salariés ont la possibilité de choisir un vélo à leur goût et correspondant à leur besoin (vélo électrique, vélo de ville, vélo pliable, etc.)

Qualité : les vélos en provenance de magasins de cycles spécialisés sont **haut de gamme**. Le salarié qui se rend en magasin bénéficie également de l'expertise d'un conseiller de vente spécialiste.

Contrat de location avec achat possible : une fois le contrat de location achevé, soit le salarié rachète le vélo, soit il le dépose en magasin. Le salarié a alors la possibilité de repartir avec un vélo neuf, tous les 3 ans.

Prise en charge partielle : l'entreprise ne paiera que **70% sur le vélo et les services** et bénéficiera d'une réduction fiscale.

Avantage fiscal : les contrats de location **sont éligibles à la réduction fiscale**. À titre d'exemple, le prix d'un vélo de fonction qui s'élèverait à 1 000 € par an et par salarié, serait **réellement** de 750 € par an et par salarié. De plus, l'entreprise mettant en place des vélos de fonction, n'a aucun plafond de participations.

Absence de cotisations sociales : le vélo de fonction étant une charge fixe pour l'entreprise, tout comme un loyer de bureau, il n'y a donc aucune cotisation même si l'entreprise prend en charge le vélo

Service cumulable au remboursement du titre de transport : puisque le vélo de fonction est un avantage en nature, les entreprises peuvent bien évidemment le cumuler avec la prise en charge du titre de transport, et ce sans limite de participation.

Service inclusif : contrairement à la voiture de fonction, le vélo de fonction est accessible à tous les salariés.

Meilleure reconnaissance des salariés : une telle mesure prise par votre entreprise fera preuve d'un réel engagement, puisqu'elle incite les salariés à utiliser leur vélo à **des fins professionnelles mais aussi à des fins personnelles**.

0 stock : la location par salarié vous évite d'acheter trop ou pas assez.

Prix modulables : l'entreprise **décide des prix** et a la possibilité d'~~établir son budget.~~ **Les** -

Service payant pour le salarié : ici les salariés paient 30% mais cela vient également les **responsabiliser dans la démarche**.

Inintéressant pour les salariés cyclistes : les salariés disposant déjà d'un vélo ne se sentiront pas concernés par cette initiative. Cependant ils sont libres de saisir l'occasion pour avoir un modèle neuf et ce à **un intéressant**.

Le Forfait Mobilités Durables

Le forfait mobilités durables est un forfait facultatif mise en place par le gouvernement et s'adressant aux employeurs souhaitant prendre en charge les frais de transport des salariés ayant effectué des déplacements **à vélo ou en covoiturage au moins 100 jours dans l'année.**

Ce forfait vient absorber l'ancien dispositif appelé indemnité kilométrique vélo (IKV), et rehausser son plafond par la même occasion. C'est une **exonération applicable à tous les salariés utilisant le vélo.** En effet, il permet à l'entreprise de s'exonérer des cotisations sociales dans une limite **d'un plafond fixé à 400€ par an.** Dans le cas où ce plafond est dépassé, le surplus devra être **pris en charge par l'employeur** et sera soumis aux différents prélèvements sociaux. La somme versée au total par l'employeur sera **exonérée d'impôt sur le revenu pour le salarié.** Néanmoins, il existe quelques conditions pour qu'il puisse être mis en place. Il peut être mis en place à l'issue d'un accord entre l'employeur et le corps syndical ou suite à l'approbation du Comité d'Entreprise ou des délégués du personnel s'ils sont en place dans l'organisation.

Le forfait mobilité durable se prête davantage à un site où les salariés vont **fréquemment changer de mode de transports** : un jour du covoiturage et l'autre la voiture personnelle ou les transports publics. Dès lors, il est compliqué à mettre en place administrativement.

Pour le mettre en place : soit un accord d'entreprise ou de branche, soit une DUE après consultation du CSE sont nécessaires.

Les +

Avantageux pour l'employeur comme pour le salarié : en plus d'être une aide assez notable pour les salariés, le forfait mobilités durables représente également un coût accessible pour l'entreprise, à condition que celle-ci se limite au plafond de 400 €.

Soutien pour les salariés déjà cyclistes : en effet, le forfait mobilité durable est une **incitation financière**, et ce à la bonne surprise des salariés déjà cyclistes qui ne risqueront pas d'arrêter de pédaler.

Les -

Non éligible à une réduction fiscale : le forfait mobilité durable, étant considéré comme un remboursement, **ne permet pas à l'employeur de bénéficier d'un avantage fiscal**, tout comme le versement de salaires. Le forfait mobilité durable impose donc **une prise en charge intégrale des 400 €**. À titre d'exemple, la prise en charge du vélo de fonction réelle est inférieure au prix suite à une réduction fiscale.

Incitation économique faible : contrairement aux salariés déjà cyclistes, le reste des salariés seront difficilement séduits par cette option. Le plafond du forfait mobilités durables paraît léger par rapport à l'investissement initial nécessaire pour s'équiper d'un bon vélo et des bons accessoires.

Suivi administratif lourd : afin d'effectuer les bons versements pour chacun des salariés, l'entreprise doit effectuer un suivi des justificatifs, que le salarié enverra, et allouer le bon montant.

Impact sur la marque employeur faible : le forfait mobilité durable permet au salarié de faire des substitutions entre ses moyens de transports mais ne permet pas d'aider réellement le salarié à affronter **une problématique de mobilité quotidienne**.

L'aide à l'achat

L'aide à l'achat correspond à la possibilité de bénéficier d'une réduction sur l'achat d'un vélo sur présentation d'une facture émanant d'un commerçant agréé. Les salariés peuvent y avoir recours par le biais du Comité d'Entreprise qui propose souvent des bons d'achat ou réductions dans certaines enseignes commercialisant des vélos.

L'aide à l'achat correspond à une entreprise où un nombre minimum de salariés est susceptible de s'intéresser à l'utilisation d'un vélo au quotidien.

Pour le mettre en place : une mise en place par le CE est nécessaire.



Les +

Absence de gestion : la mise en place et le suivi de cette offre sont très souvent déléguées au Comité d'Entreprise.

Les -

Incitation très faible à utiliser le vélo : le salarié doit tout de même financer une grande partie de la somme restante pour pouvoir s'équiper de façon adéquate.

Coût élevé pour l'entreprise : l'employeur devra rembourser comptant les aides à l'achat au fil de l'eau.

Au terme de l'analyse, parmi tous les services de vélos en entreprise, il apparaît que plus le service est **personnalisable à chaque salarié**, plus il correspond à ses attentes. De ce fait, le nombre de cyclistes au sein de l'entreprise sera également plus important. Par ailleurs, l'impact sur la reconnaissance du salarié envers les actions mises en place par son employeur sont également à prendre en compte pour **un meilleur retour sur investissement**.

Toutefois, il convient à l'employeur de se pencher vers un service répondant aux **attentes de ses salariés mais également à celles de l'entreprise**. Cela dépend bien évidemment de chaque entreprise et de leurs attentes en termes de **résultats suite à la mise en place d'un plan de mobilité**.

Plusieurs critères de sélection entrent ainsi en compte dans le processus décisionnel des entreprises. Nous avons dressé un **tableau comparatif** des précédentes offres de vélos qui répondent ou non à ces différents critères.

Tableau comparatif des différents services de vélos en entreprise

	Flotte de vélos	Vélo de fonction	Forfait Mobilités Durables	Aide à l'achat
Avantage salarié source de recrutement et fidélisation		✓		
Usage professionnel et personnel (en dehors des jours travaillés)		✓	✓	✓
Avantage fiscal	✓	✓		
Usage pour tous les trajets domicile-travail		✓	✓	✓
Gratuité pour le salarié	✓		✓*	✓**
Cumulabilité avec le remboursement du titre de transports	✓	✓	✓***	✓

* Le service est gratuit pour le salarié, mais s'il ne dispose pas déjà d'un vélo et qu'il souhaite en acheter un pour bénéficier du forfait, le salarié devra payer le reste par ses propres moyens.

** L'offre est gratuite pour le salarié mais l'aide à l'achat ne recouvre qu'une partie de son achat personnel de vélo.

*** Le remboursement du titre de transports est compris dans le budget, l'intégralité du forfait n'est donc pas attribué au vélo.



À propos de Zenride

Zenride est un service de vélos à destination des entreprises. Il permet de louer le bon vélo et de souscrire aux bons services pour chacun des salariés très simplement et en ligne.

Notre mission est de faciliter l'adoption du vélo comme style de vie, que ce soit pour se déplacer en semaine ou profiter de moments uniques le weekend. Pour cela, nous créons des services qui permettent aux urbains de sauter le pas en évitant un trop gros investissement personnel ou les éventuels tracas d'un usage au quotidien.

Aujourd'hui, nos cyclistes ont parcouru plus de 200 000 kilomètres partout en France et des dizaines d'entreprises ont amélioré leur offre de services à leurs collaborateurs.



Zenride

hello@zenride.co

01 84 60 64 57

<https://zenride.co>